



Vanves, le 14 mars 2023 Délibération CA-202303143

#### **DELIBERATION**

# relative au budget rectificatif 2023 n°1

## La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019.

Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°1 présentés en conseil d'administration.

- Point de l'ordre du jour
- 4- Exercice 2023 : Budget rectificatif 2023 n°1
  - Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,
  - Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

### « Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 160,0 ETPT sous plafond et 8,0 ETPT hors plafond.
- 449 869 060 € d'autorisations d'engagement dont :
  - o 15 334 524 € pour les dépenses de personnel,
  - o 430 574 185 € pour les dépenses de fonctionnement

3 960 351 € pour les dépenses d'investissement.

- 451 998 833 € de crédits de paiement, dont :
  - o 15 334 524 € pour les dépenses de personnel
  - o 432 094 958 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - o 4 569 351 € pour les dépenses d'investissement.
- 448 469 322 € de recettes
- 3 529 511 € de solde budgétaire (déficit).

## Article 2:

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- 11 818 511 € de variation de trésorerie
- 4 239 133 € de résultat patrimonial (perte)
- 4 223 983 € de capacité d'autofinancement (IAF)
- 4 538 983 € de variation du fonds de roulement

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum: 10

Membres participant à la délibération : 19

Procurations: 4 Abstentions: 9 Pour: 13 Contre: 1

**Dominique MARCHAND** 

# Pièces jointes :

La présentation du BR1, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.